



Pineuilh Infos

Bulletin d'information
de la Commune de



Retour sur 2020



Photo commune

www.pineuilh.fr

Sommaire

| | |
|--------------------------------|----|
| Édito du Maire | 2 |
| Vie quotidienne | 5 |
| Économie | 6 |
| Associations | 8 |
| Dossier | 9 |
| Pineuilh en images | 12 |
| Actualité | 13 |
| Bien vivre ensemble | 14 |
| Vie communale | 16 |
| Vie de quartiers | 18 |
| Expressions libres | 19 |
| Associations en photos | 20 |
| Informations et numéros utiles | 20 |

Ce bulletin est réalisé par la Commune de Pineuilh
ISSN : 1772 - 8649

Directeur de la publication : Didier TEYSSANDIER
Rédacteur en chef : Thierry ROSEAU
Rédaction : Thierry ROSEAU, Bernard DELAGE, Sandrine RATIÉ, Christiane VINCENZI, Mireille GROSSIAS, Christophe PELÉ, Gaëlle CAZEMAJOU, Anaïs VILLEMIANE
Impression : Imprimerie Laulan
Périodicité : annuelle
Dépôt légal : février 2015
Crédits photos : droits d'auteur inscrits sur chaque photo.

Support produit par le service communication -
0557460307

communication@pineuilh.fr - www.pineuilh.fr

Ce document a été édité à 2500 exemplaires



Cher Pineuilhais,
Chères Pineuilhaises,

Le contexte exceptionnel que nous subissons nous contraint, tout naturellement, à annuler toutes nos manifestations de fin d'année et de début de la prochaine, ceci afin d'éviter les regroupements trop importants et donc la potentialité de création de chaînes de transmission du virus.

Ainsi, le traditionnel repas des aînés de plus de 76 ans a été remplacé cette année par la distribution d'un colis garni pour agrémenter les repas des fêtes de Noël et du nouvel an de tous les foyers concernés.

La cérémonie des vœux du maire sera elle aussi malheureusement annulée.

Cet édit, que vous êtes en train de lire, et les pages qui le suivent, viennent donc se substituer au discours de cette cérémonie dans lequel vous sont dressés à la fois le bilan de l'année écoulée et les perspectives de l'année à venir.

Avant de vous exposer celles-ci, en premier lieu, **je tiens, avec mon équipe municipale à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales.**

Cette confiance nous honore et nous oblige.

Soyez certains que la mandature qui s'ouvre sera placée, comme la précédente, sous le signe du souci des deniers publics, mais également sous celui de la sécurité, de la transparence et de la sincérité.

Je veux pour preuve de cette transparence, la réunion de présentation du projet de création d'une résidence intergénérationnelle au lieudit La Capelle à l'ensemble des membres du conseil municipal, au cours de laquelle ils ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Cette réunion sera d'ailleurs prochainement déclinée à l'attention des riverains de ce projet en accord avec la politique communale visant à la création prochaine de comités de quartiers et créant le principe du budget participatif.

Cette résidence qui offrira de nombreux logements adaptés aux personnes âgées et handicapées, accueillera également des familles, tous étant concernés par les critères de logements sociaux comme 70% de la population française.

Ouverte sur l'extérieur cette résidence cultivera, je le crois, le bien-être, l'entraide et la convivialité entre ses résidents mais également avec le voisinage. Elle nous permettra de plus de répondre, en partie, à l'obligation de 25% de logements sociaux sur notre territoire communal, imposé par l'Etat, malgré les nombreux logements de ce type en Pays Foyen.

Le projet de création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en R+1 (1 étage) de 88 lits, sur l'ancien stade du Marchet, permettra également de répondre partiellement à cet objectif. Là encore, dans le même souci de

transparence, cette opération lorsqu'elle sera plus aboutie fera aussi l'objet d'une présentation à la population.

L'année qui vient de s'écouler a comporté de nombreux temps forts dont ces élections municipales et la mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein de la Communauté de communes (CDC) du Pays Foyen.

Notre vision de l'aménagement territorial veut s'inscrire désormais dans un processus pérenne et dans la synergie au profit de tous et de chacun.

Forts désormais de 10 délégués, dont 1 président et 2 vices présidents issus de nos rangs, vos élus auront à cœur de défendre le principe de la mutualisation nécessaire de nos moyens d'actions et celui de la transition d'une CDC de gestion à, enfin, une CDC de projets que nous appelions de nos vœux depuis longtemps.

Au premier de ceux-ci, figure l'implantation de la nouvelle caserne des pompiers sur la zone Aquitania (« La caserne des pompiers du Pays Foyen »), ceci dans le seul but d'une meilleure opérationnalité, gage de plus de sécurité pour l'ensemble des habitants des communes desservies actuellement en premier appel par le centre de secours de Sainte Foy la Grande.

Dans un deuxième temps, cela devrait être la création d'un centre aqua-ludique.

Pourtant, ne nous voilons pas la face, ce qui aura marqué le plus cette année, c'est incontestablement, la crise sanitaire sans précédent que nous traversons depuis près d'une année.

A chaque étape de cette crise, malheureusement toujours d'actualité, **les élus et les agents ont eu pour principal objectif de préserver la sécurité de tous.**

Des protocoles sanitaires stricts ont été mis en place dès les premiers jours du confinement afin de ne pas rompre le lien entre votre mairie et vous et de protéger les plus vulnérables. Malheureusement les conséquences de cette période n'ont pas été et ne seront pas que sanitaires. Elles touchent aussi à la vie économique de notre territoire, à la durabilité de nos entreprises, commerces et associations.

A sa mesure, la municipalité a œuvré pour préserver ce tissu économique et associatif local. Ainsi, certains des masques qui vous ont été distribués, ont été confectionnés par une entreprise d'Eynesse qui a ainsi trouvé un nouveau débouché. Accompagnés par la collectivité, des bénévoles de nombreuses associations ont également œuvré pour fabriquer des masques ou des visières (à l'aide d'imprimante 3D), à destination principalement des soignants. Qu'ils soient tous ici vivement remerciés pour leur implication citoyenne et félicités pour avoir fait prendre corps à notre si belle devise républicaine : liberté, égalité, fraternité et à son corollaire indispensable : la solidarité.

La municipalité a également apporté son soutien aux familles en suspendant puis en annulant les prélèvements liés à la cantine de mars à juin, à de nombreux commerces de la place Charles De Gaulle en exonérant ces derniers de 2 mois de loyers dont ils étaient redevables auprès de la mairie, en sa qualité de propriétaire, ou en leur confectionnant et offrant des parois de protection vitrées pour ceux qui le souhaitaient.

Enfin, elle a exprimé sa solidarité avec les nombreux commerces dits « non essentiels », préférant à un arrêté municipal qui m'aurait exposé à un recours et les commerces concernés à des sanctions, un soutien moins médiatique et une communication vers les élus du territoire.

Nous avons été plus forts ensemble, malgré toutes les difficultés rencontrées, c'est ce que nous devons retenir de cette année : l'espoir.

L'espoir dans un monde plus juste, plus solidaire, plus en phase avec nos valeurs rurales.

L'espoir aussi dans l'avenir, dans cette jeunesse qui formée à l'école de la République, par de merveilleux enseignants comme Samuel Paty, saura défendre âprement ces valeurs et la liberté d'expression contre toutes les haines et obscurantismes.

Espoir, dans un mode de vie plus en phase avec la nécessaire préservation de nos ressources naturelles et la protection de notre environnement.

Mais l'espoir sans sentiment de sécurité ne peut exister.

Cette sécurité, nous nous devons de l'assurer à l'ensemble des Pineuilhais.

Sécurité sanitaire bien sûr avec la mise en place d'un PC Crise dès les premiers jours du premier confinement et la coordination avec les professionnels de santé du territoire, la réactivation dès les premières heures de la crise de la COVID19 du plan canicule auprès des plus fragiles avec des contacts réguliers et parfois des actions plus concrètes de portage de courses à domicile.

La sécurisation des locaux et une attention de tous les instants auprès des résidents de l'EHPA.

Sécurisation aussi au profit de nos enfants avec :

- la mise en place de protocoles stricts de nettoyage,

- la désinfection des locaux scolaires chaque jour,
- l'organisation de l'accueil des enfants à la cantine ou à la garderie périscolaire, en partenariat avec les équipes pédagogiques et celles de la CDC, d'abord ceux des soignants puis la quasi-totalité des enfants scolarisés.

Tout cela aura permis aux parents de reprendre leur activité en toute sérénité. **Que les enseignants et les personnels soient ici tous remerciés et félicités pour leurs actions.**

Sécurité aussi face au risque terroriste avec le renforcement de la présence aux abords de l'école et une vigilance globale accrue de notre Police Municipale.

Mais aussi, plus prosaïquement, la sécurité routière avec la création prochaine d'écluses, structures permettant de ralentir la vitesse parfois excessive de certains en différents points de la commune.

L'espoir et l'avenir ce sont également les nombreux projets qui devraient voir le jour lors de cette mandature et qui s'inscrivent dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) tant en voirie, qu'en matière de bâtiments ou d'acquisitions de matériels ou de terrains, dont les grandes lignes ont été présentées lors du dernier débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil Municipal. Bien entendu ce plan sera amené à évoluer en fonction des opportunités et des contraintes budgétaires à venir, mais il n'en constitue pas moins un socle solide de travail pour les prochaines années.

La mise en place d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) avec nos différents partenaires, permettra aussi, nous l'espérons, de redynamiser nos politiques d'enseignement, sportives et culturelles et d'améliorer l'état des bâtis tant publics que privés se situant dans son périmètre.

Vous l'aurez donc compris, chères Pineuilhaises, chers Pineuilhais, **votre équipe municipale est et reste au travail et à votre écoute.**

Il reste maintenant à envisager cet avenir et à faire en sorte que l'année qui arrive et les suivantes soient pour nous tous, gage de meilleure fortune, même si nous avons conscience des effets de cette crise pour nombre d'entre nous.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture de ce Pineuilh Infos nouvelle formule, et mes meilleurs vœux pour 2021 espérons-le placée sous de meilleurs auspices.

Bonne année

Didier TEYSSANDIER,
Maire de Pineuilh



Vie quotidienne

La rentrée scolaire 2020-2021

L'enjeu de cette rentrée « un peu spéciale » était d'accueillir les enfants dans un cadre serein mais surtout en toute sécurité, afin de garantir la protection de tous, enfants, enseignants et personnels communaux.

Pour cela, un protocole strict d'accès, d'hygiène et de désinfection a été mis en place.

Les directrices des écoles, en collaboration avec les services municipaux, ont créé plusieurs entrées en maternelle et en élémentaire, afin d'éviter au maximum les regroupements.

Le lavage des mains des enfants est essentiel, il est réalisé autant de fois que nécessaire comme le prévoit le protocole.

Au restaurant scolaire, après prise de température par un agent, les enfants déjeunent par classe et dans la limite de 6 par table. Ces tables sont systématiquement désinfectées après chaque passage d'élèves.

Les classes sont désinfectées et aérées chaque jour.



Quelques chiffres

5 classes en maternelle, 10 classes en élémentaire soit au total 259 élèves et environ 200 repas servis par jour au self. 18 enseignants, 4 AESH, 5 ATSEMS, 17 employés aux écoles et 4 au restaurant scolaire.

Nous rappelons que le port du masque est obligatoire aux abords des écoles dans un rayon de 50m et ce jusqu'à nouvel ordre.

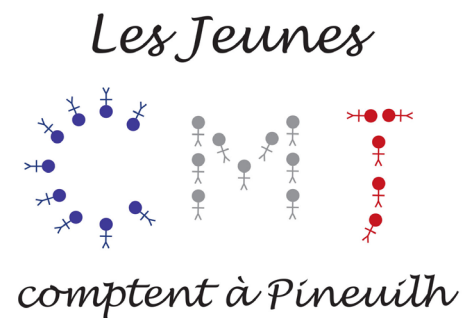
Conseil Municipal des Jeunes

Notre préoccupation du moment est le **recrutement de jeunes entre 10 et 17 ans**, pour intégrer le CMJ. En effet, lors de la dernière mandature, certains jeunes ont atteint l'âge de 18 ans.

Des actions sont menées au sein de l'école élémentaire (CM2), des collèges, et des lycées, afin que les jeunes Pineuilhais s'investissent dans la vie communale, en établissant et soumettant leurs idées sur la base d'un travail collectif.

Parmi les projets qui sont à l'étude: récolter des fonds contre le cancer par le biais d'un ramassage de bouchons en partenariat avec l'Institut Bergonié, pérenniser annuellement sur le Pays Foyen un concert en changeant de style musical à chaque fois (associant le tissu associatif local), créer une journée à thème (atelier du bien-être, écologie, santé...).

Le Conseil Municipal des Jeunes, bénéficiera d'un **budget annuel de 5000€ pour réaliser ses projets.**



Du côté de nos anciens : l'EHPA des Mourennes

Malgré la fermeture des maisons de retraite aux visiteurs, Anaïs VILLEMIANE, responsable de l'EHPA des Mourennes a continué, en respectant les gestes barrière, à animer l'établissement.

Ainsi, elle a assuré le suivi individuel des résidents, qui ont pu garder le contact avec leur famille via des échanges vidéo et participer à quelques séances de sport à l'extérieur. Ce fut l'occasion de créer « le flash mob gestes barrière », très amusant et plébiscité par l'ensemble des proches.

Les 103 ans de Mme DUPONT

Mme DUPONT est entrée à l'EHPA les Mourennes en 2002. À 103 ans, elle se dit heureuse de vivre ici, avec comme recette une volonté de fer dans tous les actes de la vie quotidienne. Toujours maquillée et très coquette, cette fan de sport apprécie ce quotidien égayé par les visites de sa fille et de nombreux matchs télévisés.



Photo Sylvie BENEDETTI

Bienvenue aux nouveaux PINEUILHAIS

La traditionnelle soirée « des nouveaux arrivants » est l'occasion de présenter les infrastructures de la commune, le tissu associatif local, les démarches à effectuer, le conseil municipal etc.

C'est un moment d'échanges et de rencontre qui, compte tenu du contexte sanitaire, n'a pas pu être organisé cette année. Mais pour aller à la rencontre de ces nouveaux administrés, des élus ont donc distribué, en porte à porte, à ces nouveaux Pineuilhais, une pochette contenant les informations essentielles sur la commune.

Prêt de solidarité et de Proximité pour les TPE

Ce prêt est accessible aux entreprises de la commune de Pineuilh.

Ce dispositif, mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Banque des Territoires et abondé par la Communauté de Communes du Pays Foyen, vise à soutenir l'activité des entreprises via la mobilisation d'un prêt. Prêt entre 5 000 € et 15 000 €, sans apport, à taux zéro, sans garantie, remboursable sur 4 ans.

Pour plus d'informations : developpementeconomique@paysfoyen ou au 07.76.04.92.24.

COVID-19 : toutes les mesures de soutien aux entreprises

Retrouvez toutes les informations et les mesures d'urgence mises en place par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance sur <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>.

Création d'entreprises sur Pineuilh

Une vingtaine d'entreprises ont été créées, réactivées ou reprises sur Pineuilh en cette année 2020.

La plus récente concerne l'ancienne station-service, qui reprend de l'Élan !

Neige et Ludovic redonnent vie à l'ancienne station-service Fiziar. Issus de la famille, le jeune couple œuvre pour l'environnement, l'écologie, la biodiversité et une alimentation saine.

Leur projet s'est construit autour d'une problématique personnelle : « l'organisation pour se rendre chaque semaine à des heures et jours différents chez des producteurs locaux s'avérait contraignante vis-à-vis de nos amplitudes horaires de travail... ». **Ils ont réussi à réunir producteurs et créateurs locaux dans un seul et même point de vente, ouvert 6 jours par semaine.**

Vous pouvez découvrir tous leurs produits au 15 avenue de la Résistance.



Le Nouvel Élan

Magasin de produits locaux éco-responsable et zéro plastique

Ouverture en Septembre



15 Avenue de la Résistance
33220 Pineuilh
Ancienne station service Elan

Producteurs et créateurs aux alentours des 100 km au maximum.

Facebook Instagram




Finances / Budget

Exécution des dépenses du Budget Communal 2020
(présentation simplifiée)

| | | Réalisé 2019 | Budget 2020 (BP+DM) | Réalisé Budget 2020 au 11/12/2020 | % Var réalisé/budgété |
|-----------------------|---|-----------------------|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Fonctionnement | Intitulé des chapitres | 2 623 254,00 € | 3 833 500,00 € | 3 630 473,00 € | -5,30 % |
| | 11 Charges à caractère général | 579 758,00 € | 642 916,00 € | 583 235,00 € | -9,28 % |
| | 12 Charges de personnel | 1 345 039,00 € | 1 409 200,00 € | 1 294 056,00 € | -8,17 % (paie décembre 2020 incluse) |
| | 22 Dépenses imprévues | 0,00 € | 5 500,00 € | 0,00 € | -100,00 % |
| | 23 Virement à la section d'investissement | 278 912,00 € | 1 443 512,00 € | 1 443 512,00 € | 0,00 % Autofinancement |
| | 65 Charges de gestion courante | 377 790,00 € | 283 779,00 € | 262 284,00 € | -7,57 % |
| | 66 Intérêt des emprunts | 41 490,00 € | 45 193,00 € | 45 710,00 € | 1,14 % |
| | 67 Charges exceptionnelles | 265,00 € | 3 400,00 € | 1 676,00 € | -50,71 % |
| Investissement | Intitulé des chapitres | 1 357 652,71 € | 2 237 197,00 € | 1 508 736,00 € | -32,56 % |
| | OO1 Solde d'exécution reporté | 263 551,74 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 % |
| | 16 Remboursement du capital des emprunts | 258 690,97 € | 274 032,00 € | 261 247,00 € | -4,67 % |
| | 20, 21 et 23 Investissement | 835 410,00 € | 1 963 165,00 € | 1 247 489,00 € | -36,46 % |
| | | | 6 070 697,00 € | 5 139 209,00 € | -15,34 % |

Les chiffres clés du budget 2020 :

Total budget (F+I) 6 070 697,00 € (hors opérations d'ordre)

Charges de personnel 2020 : 1 294 056 € (diminution/ réalisé 2019 de 3,79%)

% investissement/ total budget 32,34 %

Autofinancement
des investissements 1 443 512 € contre 278 912 € en 2019% autofinancement/
total dépenses investissement 74 %

Emprunt contracté en 2020 0 €

% augmentation
des impôts locaux (pas
d'augmentation des taux en 2020) 0 %*Opérations d'ordre : opérations purement comptable
s'équilibrant en dépenses et en recettes.

3 opérations inscrites en investissement pour un montant total de 681 787 € n'ont pas reçu de début d'exécution cette année :

- Aménagement Avenue Herriot 1ère phase pour 306 787 € repoussé dans l'attente des travaux de la CDC.
- Voirie Aquitania pour 175 000 € dans l'attente de la décision finale d'implantation de la caserne des pompiers sur la zone concernée.
- Fouilles archéologiques sur la zone Aquitania pour 200 000 € dans l'attente de la décision finale d'implantation de la caserne des pompiers sur la zone concernée.

Le reste des investissements prévus a donc été exécuté à hauteur de 98,27%.



Notre sportif méritant

**Portrait d'Éric VOILLAT**

Licencié à la fédération française de cyclisme et à l'Ufolep depuis 1973, Éric VOILLAT est **Président de l'Étoile Cycliste Foyenne** depuis 8 ans.

Atteint d'une maladie dégénérative évolutive dépistée en 2017, il a rejoint la structure handisport ASSHAV POITIERS en septembre 2020.

Classé en catégorie C1, il a disputé les championnats de France handisport à Evires en Haute Savoie les 3 et 4 octobre dernier et décroché le titre de champion de France de la course en ligne le samedi, qu'il a doublé le lendemain avec un nouveau titre sur l'épreuve du contre la montre. Il est également vice-champion de France des vétérans.

Étoile Cycliste Foyenne

L'Étoile Cycliste Foyenne a fêté cette année son 70ème anniversaire. Elle a pour but de promouvoir le cyclisme en Pays Foyen (route, cyclocross et VTT).

Malgré cette année un peu spéciale, le club a été récompensé par de nombreuses victoires et des titres de Champions et Championnes d'Aquitaine et de Dordogne avec Clara et Léane BOURG, Vincent MENEGHEL et Lucas BOURGOGNE.

L'association espère organiser en 2021 la course cycliste « Souvenir Jean Pierre DELLA LIBERA » en hommage à l'ancien président du Cyclo Club de PINEUILH.

Elle souhaite également ouvrir à partir de 2022, une structure paracyclisme au sein du club, afin de dynamiser au maximum cette discipline méconnue.

Le contexte sanitaire a été très restrictif concernant les associations qui ont vu un grand nombre d'événements annulés et une très forte réduction de leur activité.



Dossier

Mandature 2020-2026

La nouvelle équipe municipale s'est installée le 25 mai 2020.



**Didier
Teyssandier**
Maire

Le Conseil Municipal



**Miguel
GARCIA**
1^{er} Adjoint
délégué aux RH,
aux affaires
scolaires et à la
coordination des
élus



**Sandrine
RATIE**
2^{ème} Adjoint
déléguée au
cadre de vie, à
la culture et au
CMJ



**Fabrice
TALOCHINO**
3^{ème} Adjoint
délégué aux
finances -
Correspondant
défense



**Christiane
VINCENZI**
4^{ème} Adjoint
déléguée à
la sécurité, à
la mutualisa-
tion et à
l'USTOM



**Thierry
ROSEAU**
5^{ème} Adjoint
délégué au
développement
durable, à
l'environnement
et à la communi-
cation



**Sylvie
BENEDETTI**
6^{ème} Adjoint
déléguée au
CCAS et à
l'EHPA



**Bernard
DELAGE**
7^{ème} Adjoint
délégué aux
travaux et à
l'urbanisme



**Catherine
PRIOLEAU**
8^{ème} Adjoint
déléguée au
sport et aux
associations



**Joël
ROY**
Conseiller
Municipal
délégué aux
travaux



**Michel
CHAPELLIER**
Conseiller
Municipal
conseiller à la
presse et aux
relations
extérieures



**Roger
BILLOUX**
Conseiller
Municipal
Président du SIVU
**Vice-Président
à la CDC**



**Marie Claude
PERUFFO**
Conseillère
Municipale
déléguée de
Quartier Rives
Dordogne



**Marie Françoise
BENOIT DOUCET**
Conseillère
Municipale



**Pierre
ROBERT**
Conseiller
Municipal
**Président de la
CDC du Pays
Foyen**



**Françoise
DEYCARD**
Conseillère
Municipale
déléguée de
Quartier
Centre-ville, aux
fêtes et aux
Cérémonies



**Rose Marie
LESSEIGNE**
Conseillère
Municipale



**Florence
VAN DER HORST**
Conseillère
Municipale



**Mireille
GROSSIAS**
Conseillère
Municipale
déléguée de
Quartier Coteaux
2, aux écoles, à
l'USTOM et à la
mutualisation



**Jean Claude
DUBREUIL**
Conseiller
Municipal
délégué de
Quartier Coteaux
1 et à la sécurité
passive



**Alain
MOUSSEAU**
Conseiller
Municipal



**Sandrine
CHADOURNE**
Conseillère
Municipale
d'Opposition



**Sylvie
FEYDEL**
Conseillère
Municipale
**Vice-Présidente
à la CDC en
charge du
développement
économique**



**Patricia
PUYJALINET**
Conseillère
Municipale
déléguée aux
manifestations



**Damien
VERDIER**
Conseiller
Municipal
délégué de
Quartier, Territoire
économique et à
la coordination
des comités de
quartier



**Christophe
CHALARD**
Conseiller
Municipal
d'Opposition



**Carole
SICAUD**
Conseillère
Municipale
d'Opposition

Les équipes de quartier

La municipalité a décidé de mettre en place des délégués de quartiers, afin d'assurer un relais entre les habitants et la mairie et permettre le dialogue. Ainsi, divisée en quatre quartiers, la commune dispose de cinq élus délégués, au service des pineuilhais que vous pouvez contacter à tout moment par mail ou sur rendez-vous au **05 57 46 03 07** si vous avez des questions concernant votre quartier.



Mireille GROSSIAS joignable sur grossias.mireille@pineuilh.fr,
délégué du quartier « Coteaux », en charge des lieux dits suivants :

- lieu dit les Anguillères
- lieu dit Bas Gagnard
- lieu dit Boudou
- lieu dit les Bournets/Champ des Bournets
- lieu dit Espérance
- lieu dit Font Neuve
- lieu dit Gagnard Sud
- lieu Grand Fonsalade/Petit Fonsalade
- lieu dit la Borie
- lieu dit la Lambertie
- lieu dit les Maingauds
- lieu dit les Places
- lieu dit les Mangons
- lieu dit Paput
- lieu dit Plaisance
- lieu dit Rabouchet
- lieu dit la Rayre
- lieu dit les Roussets
- lieu dit Ste Germaine
- lieu dit Saute Renard



Jean-Claude DUBREUIL joignable sur dubreuil.jean-claude@pineuilh.fr,
délégué du quartier « Coteaux », en charge des rues suivantes :

- lieu dit Bologne
- rue du Château d'Eau
- rue René Prévot
- rue de la Commanderie
- rue de la Croix
- rue de l'Église
- impasse de la Ferme
- lieu dit Goubière
- lieu dit Jau Fumat
- lieu dit Les Joyeuses
- lieu dit Petit Bois
- rue du Marais
- impasse de l'Orée du Bois
- avenue des Sables



Marie-Claude PERUFFO joignable sur peruffo.marie-claude@pineuilh.fr,
déléguée du quartier « Rives Dordogne » ce quartier concerne les rues suivantes :

- rue Aliénor d'Aquitaine
- rue des Alouettes
- rue J Bottgen
- rue des Bouvreuils
- avenue P Broca
- lotissement des Cabanes
- rue des Cabeauzes
- allée Chai de Risteau
- rue Chastel
- rue P et M Curie
- avenue de Verdun
- impasse des Étangs
- rue des Fauvettes
- rue et avenue de la Gare
- lieu dit Gérome
- résidence Gratiolet
- rue R Lanzac
- avenue du M Leclerc
- impasse du Marchet
- rue des Mésanges
- rue Michelet
- rue Montesquieu
- Clos des Mourennes
- allée des Petites Ballues
- allée du Priola
- rue Rochefort
- rue de la Roseraie
- allée du Sol de la Dime
- Résidence les Terrasses de Percées
- rue T Toulouse
- chemin de la Trapelle

2020-2026



Damien VERDIER joignable sur verdier.damien@pineuilh.fr,
délégué du quartier « Territoire Économique », ce quartier concerne les rues suivantes :

- rue de l'Abattoir
- avenue du M Juin
- rue Mermoz
- rue Jean Moulin
- rue R Pignot
- route de Bergerac
- rue H Boucher
- allée du Camping
- ZAE de l'Arbalestrier
- allée des Cèdres
- avenue G Clémenceau
- rue du D Coustou
- rue de la Glacière
- allée Ingres
- rue Ingres
- rue du Lac
- avenue du M Foch
- rue du Plein Soleil
- avenue du P Herriot
- allée du Rance
- impasse et résidence Richelieu
- chemin de Rozière
- rue St Exupéry
- rue du Seignal
- chemin de la Tapie



Françoise DEYCARD joignable sur deycard.francoise@pineuilh.fr,
déléguée du « quartier Centre Ville » ce quartier concerne les rues suivantes :

- rue des Anguillères
- impasse des Bouchets
- rue R Boulin
- rue de Chury
- rue du M de Lattre de Tassigny
- rue Jules Ferry
- place du G de Gaulle
- rue R Milon
- allée de Monsabeau
- rue M de Montaigne
- EHPA les Mourennes
- allée Ossard
- rue M Pagnol
- rue D Papin
- rue Pasteur
- rue de la Plaine des Sports
- rue des Platanes
- avenue de la Résistance
- rue E Rostand
- rue des Roques
- allée du Veneyrol
- rue P E Victor
- rue G Villemiane
- avenue J R Guyon



De gauche à droite :

*Mireille GROSSIAS, Jean-Claude DUBREUIL, Marie-Claude PERUFFO,
Damien VERDIER et Françoise DEYCARD.*

Pineuilh en images



Retour sur l'épisode COVID

Le jeudi 12 mars à 20h, Emmanuel Macron, dans une allocution télévisée, annonçait un plan d'urgence, destiné à freiner et à réduire la propagation de l'épidémie.

Dès lors, le CCAS et la municipalité de Pineuilh ont mis en place des mesures de protection et d'accompagnement des Pineuilhais.

Cet épisode sanitaire a conduit élus, membres du CCAS et agents, dès le début, à organiser un PC crise inspiré du Plan Communal de Sauvegarde et du Plan Canicule. Les différents registres confidentiels permettent aujourd'hui à la municipalité de prendre des mesures adaptées à la situation et de contacter rapidement les administrés en période de crise, de canicule, d'intempérie etc. Aussi, pour garantir l'efficacité du système, si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, il est indispensable de vous inscrire sur la liste de diffusion notamment avec votre numéro de téléphone portable. Vous pouvez vous rendre à l'accueil de la mairie, un formulaire d'inscription vous sera remis.

Durant cette crise les élus se sont aussi mobilisés pour apporter leur aide aux administrés, les plus vulnérables notamment, en leur livrant courses, médicaments ou simplement en discutant quelques minutes...

Lors de son intervention le Président de la République a également annoncé la fermeture des écoles « jusqu'à nouvel ordre » sur l'ensemble du territoire. Aussitôt, en collaboration avec l'Éducation Nationale et dans le respect d'un protocole sanitaire strict, une dizaine d'enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, ont été accueillis à l'école.

Les services de la Mairie ont été maintenus en activité, des agents ont été placés en présentiel et/ou en télé-travail, à leur poste, lors de cette période afin d'assurer une continuité de service. Des dispositifs de protection ont été installés aux accueils de la mairie et de l'agence postale communale.

Les commerces de proximité restés ouverts durant ce confinement, ont su s'adapter, modifier leurs horaires et ont mis en place (rapidement) des systèmes de livraisons et/ou de « drive » pour les personnes qui ne pouvaient se déplacer.

Le port du masque devenant l'une des principales mesures barrière pour limiter le risque de contamination, face à la pénurie, la mairie ne disposant que d'un stock limité de FFP2, en a cependant, dans un esprit de solidarité, distribué auprès des personnels exposés, tels que les professionnels de santé, de sécurité, de milieu hospitalier, les commerçants etc. Parallèlement la mairie a passé commande de masques lavables, aux normes AFNOR, auprès d'une entreprise locale. Dès réception les élus les ont alors distribués aux Pineuilhais en porte à porte, tout comme les masques fournis par la Communauté de Communes du Pays Foyen et par le Département de la Gironde.

Dans un même temps, des couturières indépendantes, œuvrant à titre individuel ou dans le cadre d'associations, ont confectionné de nombreux masques, distribués par leur soin.

Cette période difficile a certes révélé nos faiblesses mais a surtout mis en évidence nos forces, notre solidarité et notre capacité à surmonter les épreuves.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Bien vivre ensemble

Les bruits de voisinage

Ce sont des **bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal** causant des nuisances sonores.

Ils peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.

Démarche préalable : se rapprocher du fauteur de trouble dans une démarche amiable, si la personne reste indifférente à votre démarche, contacter la police municipale de la commune de Pineuilh (au 05 57 46 03 07) ou la gendarmerie (au 17) afin qu'ils puissent constater les faits.

Conflits courants de voisinage

Diverses atteintes à la propriété.

Démarche préalable : lettre simple ou approche orale auprès de votre voisin pour entamer un échange.

Si cette démarche n'aboutit pas, adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à l'intéressé. Sans résultat, contacter le conciliateur de justice, disponible sur rendez-vous, à l'Espace France Services au 05 57 48 60 90.



Divagation d'animaux domestiques

Les chiens : leurs divagations sont interdites et répréhensibles.

Tout animal doit être identifiable (puces) arrêté du 1er août 2012 relatif à l'identification des carnivores domestiques tels que : chiens, chats et autres ... !

Le brûlage

Il est strictement interdit dans notre département.

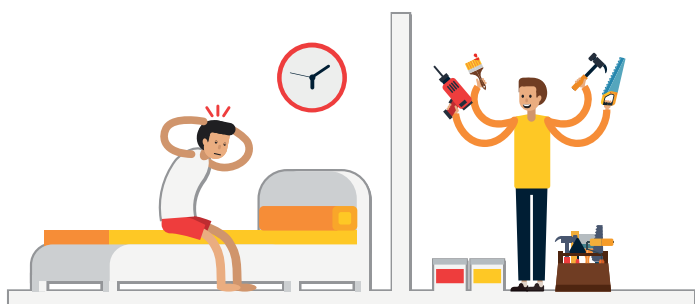
Au delà du risque d'incendie, les fumées peuvent provoquer des désagréments de voisinage notamment à cause des substances chimiques contenues dans certains déchets.

Informations : **Déchèterie de Pineuilh** - Tél. 05 57 46 20 65

Heures d'ouverture : du mardi au samedi de 9h à 12h30 - de 13h30 à 18h



Comportements à domicile



Utilisation d'outils bruyants :

Les travaux de bricolage, jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses scies électriques etc. **ne peuvent-être effectués qu'aux horaires suivants :**

- ▶ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- ▶ Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ▶ Le dimanche et les jours de fériés de 10h00 h à 12h00

Bien vivre ensemble

Rappel des règles d'Urbanisme

Vous envisagez la réalisation de travaux ou un projet de construction ? Opérez les démarches nécessaires pour garantir leur légalité !

Des infractions au Code de l'Urbanisme sont trop souvent constatées sur la commune. Dans la plupart des cas ces infractions sont la conséquence d'une méconnaissance, par les propriétaires, de la réglementation en vigueur et des démarches obligatoires à entreprendre avant la réalisation de travaux. Dans d'autres cas, plus rares, il s'agit d'une volonté délibérée de ne pas respecter le cadre réglementaire applicable.

Ainsi, il est important de rappeler à tous la réglementation en vigueur en matière d'Urbanisme, mais également les risques encourus en cas d'infraction.

La réglementation en matière d'Urbanisme est assez complexe et évolutive. Toutefois, les principes généraux suivants sont à rappeler :

- Toute personne souhaitant réaliser une construction, même si elle ne comporte pas de fondations, doit obtenir une autorisation d'urbanisme au préalable, délivrée par la Commune.

- Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination (transformation d'un commerce en habitation par exemple), de créer de la Surface de Plancher (transformation d'un garage en chambre par exemple) ou de l'emprise au sol (création d'un abri voiture par exemple), de modifier le volume d'un bâtiment, de percer / agrandir une ouverture, ou encore d'édifier / modifier une clôture sont également soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation auprès de la Mairie.

Chaque demande d'autorisation sera instruite par le Service Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays Foyen, qui en a la compétence, au regard des règles établies dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays Foyen.

Un arrêté vous sera ensuite délivré, autorisant ou non les travaux envisagés.

Il est primordial de respecter la réglementation en vigueur, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme et pourriez faire l'objet des poursuites à ce titre.

Selon la nature des travaux envisagés, les démarches à entreprendre auprès de la Commune en amont sont les suivantes :

- Dépôt et obtention d'un Permis de Construire (PC) pour les principaux travaux suivants :

- Nouvelle construction d'une emprise au sol / surface de plancher supérieure à 20 m²
- Extension d'une construction existante d'une emprise au sol / surface de plancher supérieure à 20 m² (à 40 m² en zones Urbaines du PLUI sous certaines conditions)
- Changement de destination d'une construction, avec modification de sa structure porteuse ou de sa (ses) façade(s).
- Piscines d'une superficie supérieure à 100 m² ou comportant un abri d'une hauteur supérieure à 1,80 m.

Formulaires disponibles sur le site www.service-public.fr ou à l'accueil de la mairie

Dépôt d'une Déclaration Préalable (DP) de travaux et obtention d'une décision de non opposition de la part de la Commune, pour les principaux travaux suivants :

- Nouvelle construction d'une emprise au sol / surface de plancher comprise entre 5 m² et 20 m²
- Extension d'une construction existante d'une emprise au sol / surface de plancher comprise entre 5 m² et 20 m² (jusqu'à 40 m² en zones Urbaines du PLUI, sous conditions)
- Changement de destination d'une construction, sans modification de sa structure porteur ou de sa (ses) façade(s)
- Travaux / ravalement modifiant l'aspect extérieur d'une construction (façade, ouvertures, toitures...)
- Piscines d'une superficie comprise entre 10 m² et 100 m²
- Édification ou modification d'une clôture
- Division(s) foncière(s) en vue de bâtir, sans voie(s), espace(s) ou équipement(s) commun(s)

Formulaires disponibles sur le site www.service-public.fr ou à l'accueil de la mairie

Vie communale

Travaux

Construction d'une halle sportive à l'école élémentaire

Les travaux à venir sur l'école élémentaire visent à concevoir une entrée d'avantage sécurisée puis à rénover les 4 dernières classes datant de la décennie 70/80.

La première étape de travaux concernera l'entrée et pour ce faire, le préau existant, l'atelier et ses dépendances seront rasés.

Préalablement, une halle sportive de 400 m², servant notamment de préau à l'ensemble des écoliers, a vu le jour au centre de la cour. Celle-ci sert aussi d'aire de jeu couverte puisque sa surface en enrobé est tracée en terrains multi-sports (basket, handball). Elle pourra également accueillir la Kermesse annuelle de l'école.



Sécurisation de la voirie



Photo Gaëlle CAZEMAJOU

Rue de la Commanderie

Après avoir installé un balisage temporaire afin de ralentir la vitesse de circulation, une chicane définitive a été mise en place.

Rue du château d'eau

Un stop supplémentaire a été posé à l'intersection de la rue du château d'eau et de la rue René Prévôt. La rue R. Prévôt restera donc prioritaire sur la rue du château d'eau, permettant un départ plus rapide des véhicules de gendarmerie.

Rue Jean Moulin

Sur l'ensemble du linéaire de cette voie communale de grande longueur, rectiligne, dense au niveau de l'habitat, 4 écluses seront implantées permettant ainsi de réduire la vitesse des véhicules. En effet, celle-ci sera abaissée de 70 à 50 puis à 30 km/h au niveau de chaque système de ralentissement. Des priorités alternées seront disposées à chaque installation.

Rue Jean-Raymond Guyon

Un radar pédagogique a été installé. Les relevés permettront de définir quel type de système de ralentissement sera priorisé sur cette voie départementale en agglomération.



Photo Gaëlle CAZEMAJOU

Vie communale



Photo Gaëlle CAZEMAJOU

Entretien de la voirie et des fossés

Un linéaire important du réseau de voirie communale a bénéficié de reprises par « points à temps » (réparation partielle de la chaussée).

Le chemin Napoléon, séparant Pineuilh de St André et Appelles va être ré-empierre, la facturation de ces travaux sera partagée entre les deux communes.

De même, une partie des fossés est curée chaque année. En 2020 c'est notamment le fossé délesteur longeant la rue Aliénor d'Aquitaine et reliant le ruisseau des Anguillères au ruisseau des Graverons qui en aura bénéficié.

Résidence Intergénérationnelle

Une résidence intergénérationnelle va être construite entre la Résidence des Camélias et le Super U.

Cet ensemble de logements est conçu pour accueillir différentes générations : étudiants, familles et personnes âgées. Elles ne partageront pas le même toit mais vivront dans le même ensemble résidentiel. L'habitat générationnel s'adresse à tout le monde et à tous les âges. Les personnes âgées peuvent y trouver un environnement sécurisant et vivant.

Les logements répondent aux besoins particuliers de ces différentes populations. Par exemple les logements destinés aux personnes âgées sont équipés de volets électriques, de barres d'appui installées dans la douche...

Les résidences intergénérationnelles sont dotées d'espaces communs utilisables par tous qui permettent aux habitants des immeubles de se rencontrer et d'échanger.

Les travaux devraient débuter en 2021.



Ressources Humaines

3 nouveaux agents ont été recrutés depuis la rentrée au service scolaire, en qualité d'agent non titulaire, pour pallier les départs en retraite, congés maternité et/ou absence de longue maladie.



Sonia CLANCHIER,
agent de restauration



Léa LAFITTE, agent de surveillance
et d'entretien



Nathalie BOULOY-RULLIAT,
agent de surveillance et d'entretien

Photos Gaëlle CAZEMAJOU

Depuis le 2 novembre 2020 deux nouveaux agents sont venus renforcer les effectifs des Services Techniques, en effet M. Nicolas LE BOT est parti en juin 2020 et M. Dominique PINEL partira à la retraite le 31 mars prochain.



Christophe DESCHAMPS
qui remplacera Dominique PINEL



Marine PENICHON
qui a remplacé Nicolas LEBOT

Vie de quartiers

Mise en place d'un « Budget participatif »

Qu'est-ce qu'un « Budget Participatif » ?

C'est un montant alloué par la collectivité, pour la réalisation de projets communaux proposés et votés par des citoyens non élus.

Une première commission s'est réunie le 6 octobre 2020, afin de mettre en place ce dispositif permettant à des citoyens de donner un avis sur certaines orientations, dépenses, et de participer à la conception de projets d'aménagements publics comme un terrain de sport, un skate park, un billodrome etc.

Le travail s'articulera dans un premier temps autour de 7 thèmes : l'inclusion, l'écologie, la responsabilité, la démocratie, l'éducation, la solidarité, et les territoires, avec les différentes étapes suivantes :

- Appel à projet,
- Etude et chiffrage par les services municipaux (ou prise en charge des devis par les habitants),
- Campagne de mobilités par les porteurs de projets,
- Vote,
- Réalisation

Le budget alloué s'élève à 16 000 € au total, soit 4000 € par quartier.

Mise en place de conseils de quartiers

Qu'est-ce qu'un « Conseil de Quartier » ?

C'est une instance consultative qui regroupe des habitants volontaires d'un même quartier.

Au cours de réunions sont débattus les projets municipaux importants pour la vie du quartier avec la possibilité de poser des questions et de faire des propositions. Ce conseil de quartier constitue donc un relai essentiel entre les élus et les habitants de la commune.

Si vous êtes intéressés contactez votre délégué de quartier.



Gendarmerie

Le 1er Août dernier, le major Grégory LCHAT a pris le commandement de la Brigade Autonome Territoriale de Pineuilh.

À son arrivée, et avec le concours de l'Adjudant Vincent BABEL, ils ont renouvelé la convention de coordination Gendarmerie/Police Municipale, signée par M le Maire, Mme La Préfète et M le Procureur de la République.

Participation citoyenne

Par ailleurs le dispositif de participation citoyenne a été réactivé. Rappelons que ce dispositif remplace l'ancien : « **voisins vigilants** ». Pour devenir référent « participation citoyenne » vous pouvez faire une demande écrite à la Police Municipale.

Qu'est-ce que le dispositif « Participation Citoyenne » ?

La participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.



Libres expressions

... tribunes d'opposition (Art. 31 du Règlement intérieur du Conseil Municipal)

Les textes ci-dessous ont été intégralement retranscrits tel que réceptionnés par les rédacteurs.



Sandrine CHADOURNE

Élue d'opposition de Pineuilh depuis le 15 mars 2020, je suis également Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine. Je travaille assidûment pour tous les Pineuilhais et j'ai à coeur de représenter mes électeurs. Comptez sur moi pour alerter et dénoncer les pratiques ou projets pouvant porter atteintes à la sérénité des Pineuilhais.

M. Teyssandier n'a t-il pas menti par omission en cachant son projet de logement social au lieu-dit "la Capelle" derrière le Super U ? Nous fûmes les premiers à le mettre face ces contradictions ! Il a cru bon de se raccrocher au vocable de "résidence intergénérationnelle"... Avec 30% de PLAI, on peut douter que la sérénité de nos anciens soit préservée !

L'idéologie du vivre-ensemble s'écroule sous le poids de la réalité d'une immigration chaque jour plus violente et conquérante et met en danger notre unité nationale et républicaine!

Si la classe politique est favorable au vivre-ensemble elle ne s'impose jamais le vivre-avec !!!

N'ayant que peu d'espace, je vous invite à me contacter via Facebook ou par téléphone : 06 48 90 17 27.

Comptez sur mon sérieux et sur ma détermination pour défendre l'intérêt de tous !

Merci à tous pour vos marques de soutien.

Sandrine CHADOURNE



Une ambition commune

En ces temps difficile liés à une crise sanitaire dont nous ne connaissons malheureusement toujours pas la durée ni les conséquences sociales et économiques à long terme, nous ne nous positionnerons pas dans une opposition systématique et stérile mais bien dans **une opposition vigilante et constructive dans l'intérêt de toutes et tous** d'autant que le projet, la vision à long terme de la majorité pour Pineuilh n'a toujours pas

pu nous être présenté en conseil municipal.

Christophe CHALARD

Libres expressions

Associations en photo

Photo prise avant l'épidémie - Février 2020 - Photo Association Pineuilh Accueil



Photo Amicale Canine

Photo Association Pineuilh Accueil



Photo Association Foot Club de Pineuilh



Photo Tennis Club



Photo Tennis Club

Informations utiles

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous, chaque jour du **lundi au vendredi**, de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 17h00**.

Mairie de Pineuilh - 67, avenue Jean-Raymond Guyon - 33220 Pineuilh

Tél : 05 57 46 03 07 - Fax : 05 57 46 25 11 - Courriel : mairie@pineuilh.fr - Site Internet : www.pineuilh.fr

Ouverture du **lundi au vendredi** de **8h30 à 12h15** et de **14h00 à 17h30**

Pompiers : **18** - Police : **17** - Urgences gendarmerie de Pineuilh : **05 57 41 93 20** - Samu : **15**

Urgences depuis un mobile : **112** - Samu social : **115**

Hôpital de Sainte-Foy-La-Grande : **05 57 41 96 96** - Drogue, alcool, tabac Info-service : **0800 23 13 13**

SIDA Info-service (gratuit depuis un poste fixe) : **0800 840 800**

EDF dépannage: **0810 333 024** - GDF Sécurité Gaz : **0800 47 33 33**

Déchèterie : **05 57 46 20 65** (ouverte du mardi au samedi)